



AVIS PUBLIC

Retrait du projet de règlement numéro 1675-299 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 15 octobre 2019, le conseil a décrété le retrait par résolution du projet de règlement numéro **1675-299** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** » dont l'objet était de permettre l'industrie du cannabis, l'ajout de zones où la vente de cannabis est autorisée et l'ajout de dispositions relatives à la culture du cannabis en milieu agricole.

Fait à Saint-Eustache, ce 16^e jour d'octobre 2019.

La greffière,
Isabelle Boileau